

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

FOHO

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place et d'un square sur le territoire de la Ville de Genève

du 18 avril 1984

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la Ville de Genève ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

## ARRÊTÉ

Il est donné les noms de :

- Place CAMOLETTI

à l'emplacement situé angle rue de la Scie, rue Versonnex et englobant l'ancienne rue de la Buanderie.

Ce nom est donné en hommage à deux architectes connus et auteurs de plusieurs réalisations architecturales importantes à Genève.

- Square de la Buanderie

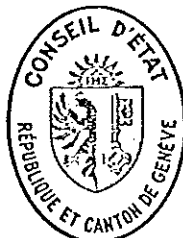
à l'emplacement situé derrière le bâtiment T.C.S. entre les rues Pierre-Fatio et de la Scie ; ce nom rappelle un ancien artisanat installé dans ce secteur au début de ce siècle.

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er juin 1984.

L'arrêté du 22 août 1913 relatif à la rue de la Buanderie est abrogé.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

*D. Haenni*